

6 décembre 2018

**Élection à la
CAP du corps des Contrôleurs du Travail**

● FEDERATION ● SYNDICALE ● UNITAIRE ●

**AVEC LA FSU, A LA CAP COMME AU QUOTIDIEN,
DÉFENDEZ-VOUS, DÉFENDEZ LE SERVICE PUBLIC !**

Ce renouvellement de vos représentants à la Commission Administrative Paritaire intervient dans un contexte de remise en cause du rôle de cette instance, dans les projets CAP 2022. La participation des fonctionnaires, par l'intermédiaire de leurs représentants, à l'organisation et au fonctionnement des services publics, ainsi qu'à l'examen des décisions individuelles relatives à leur carrière, est pourtant un droit constitutionnel, repris dans le statut général, et une avancée démocratique indéniable.



De plus, un lot d'annonces de suppressions de postes (233 encore en 2019), d'abandons de missions, la quasi-suppression des CHSCT, la systématisation des recrutements hors statut, y compris pour les emplois de direction, la rémunération au mérite, le management en mode « privé » se cumulent, alors que les réformes propres à notre ministère ont largement touché les conditions de travail et l'exercice des missions du corps de l'inspection du travail, tant au travail qu'à l'emploi ou à la formation professionnelle. Il faut donc, dans ce contexte, pouvoir compter sur un syndicat qui défende les agents et leurs missions et qui fasse aussi des contre-propositions. La FSU a été de tous les combats, contre le « Ministère fort », contre la Loi El Khomri, le code de déontologie, les ordonnances Macron, CAP 2022. Par ailleurs, nous avons revendiqué et obtenu des réécritures du décret déontologie.

La FSU vous défendra à la CAP des contrôleurs du travail, comme au quotidien, face à l'arbitraire et aux projets destructeurs.

UN AVENIR POUR TOUS LES CONTRÔLEURS DU TRAVAIL !

Après la décision de Michel Sapin de mettre le corps des contrôleurs du travail en extinction, l'unique solution trouvée par l'Administration est un plan de transformation des emplois de contrôleurs du travail en inspecteurs du travail.

Cette solution ne règle pas la situation de tous les contrôleurs du travail, dans la mesure où un certain nombre d'entre eux ne souhaite pas devenir inspecteur du travail. Par ailleurs, après un simulacre de négociation, l'administration veut mettre fin à ce plan de transformation dès 2019, laissant 800 contrôleurs sans perspective. Notre organisation syndicale dénonce les conséquences néfastes engendrées par cette unique solution donnée aux contrôleurs du travail depuis 2013, non seulement en termes de détérioration des conditions de travail mais également pour ses effets pervers de déstabilisation et la démobilisation de ceux qui n'ont pas réussi le concours.

L'EPIT-CRIT, mis en place dans la précipitation et l'amateurisme, continue de générer de gros dégâts, collectivement dans les services et individuellement pour les recalés. Même les lauréats se sentent dévalorisés par des rapports de jury aussi virulents par le ton que par le contenu. Notre syndicat a voté une demande d'expertise agréée pour risque grave concernant la situation des contrôleur.es du travail lors du CHSCT-M du 25 octobre 2018.

Les CT en section doivent avoir la garantie de pouvoir y rester, et l'administration doit reconnaître les nouvelles compétences demandées aux CT ;

Tous les CT doivent avoir des perspectives de carrière et une évolution de carrière vers un corps de catégorie A à la fin du Plan de transformation d'Emploi ;

Passage de tous les CT qui le souhaitent en IT ;

Augmentation de la liste d'aptitude afin de permettre ce passage ;

Droit à la prise en charge de bilans de compétence et de formations pour les CT qui, dans le maelstrom de la revue des missions, réfléchissent à un repositionnement professionnel.



QUE FERA LE SNUTEFE FSU EN CAP ?

DES CRITERES OBJECTIFS, STRUCTURANTS ET LISIBLES

Nous sommes résolument opposés au clientélisme, **et pour l'application, collectivement maîtrisée, des critères les plus objectifs possibles, que nous nous attacherons à mettre en œuvre tant que les CAP conserveront leurs compétences :**

- **Pour les promotions**, c'est d'abord l'ancienneté dans le grade, puis le corps et aussi, si nécessaire, l'ancienneté dans le service, qui doit primer. Nous tenons compte aussi de l'expérience professionnelle et de l'âge, avec une priorité, le cas échéant, aux victimes d'injustices antérieures, particulièrement si elles reposent sur des discriminations. Enfin, nous sommes vigilants quant au respect de l'égalité professionnelle, sur laquelle le Ministère a engagé sa signature
- **Pour les mutations**, c'est d'abord l'ancienneté dans la demande et le rapprochement familial (conjoint et enfant), puis, à situation égale, l'ancienneté dans le grade et le corps. Hors ce cadre, il peut arriver que des situations humainement difficiles nous conduisent à soutenir des demandes de mutation, quelle que soit l'ancienneté du candidat.

Face à l'opacité grandissante de l'administration, nous défendons systématiquement nos critères syndicaux dans le souci des garanties statutaires nécessaires à la défense du service public, ce qui amène les élus à proposer d'autres noms et à faire lire les dossiers, le cas échéant. Enfin, nous veillons toujours à faire le lien entre les intérêts individuels et les intérêts collectifs des agents.

Vous trouvez, dans nos comptes rendus, disponibles peu après la commission, la trace de ces interventions, ainsi que les positions de l'administration et des différents élus.

UNE PREPARATION COLLECTIVE DE LA CAP

Les élus de la FSU, issus des différents grades, préparent collectivement leur intervention et s'appuient sur les remontées des sections syndicales et des agents. En effet, seule une telle préparation permet une large connaissance des services et de la situation des agents, par la mise en commun des informations et un cadre collectivement maîtrisé pour des positions précises, tenues jusqu'au bout, à chacune des CAP.



Représenter les intérêts individuels et collectifs des agents en CAP nécessite la capacité d'analyse d'un syndicat aux positionnements clairs. C'est pourquoi nous vous appelons à voter pour la liste FSU.

Élections professionnelles 2018

Je choisis mes élu-es
JE VOTE FSU



Contrôleurs classe normale

- | | |
|---------------------------|-----------------|
| 1. Monique NGUYEN | UD Loir-et-Cher |
| 2. Stéphane GONZALES | UD Essonne |
| 3. Claudine DENOUAL | UD Morbihan |
| 4. Marie-Paule LE GUENNEC | UD Morbihan |

Contrôleurs hors classe

- | | |
|-----------------------|-------------------|
| 1. Sylvie TRIPIER | UD Paris |
| 2. Eric LE MOAL | UD Eure |
| 3. Isabelle FANTON | INTEFP |
| 4. Sylvie MAGUET | UD Côte-d'Or |
| 5. Stéphanie HUDE | UD Hauts-de-Seine |
| 6. Marie-Josée PICHON | UR Occitanie |